



HAL
open science

L'oubli du désert. Regard nomade sur la modernité territoriale

Hélène Claudot-Hawad

► **To cite this version:**

Hélène Claudot-Hawad. L'oubli du désert. Regard nomade sur la modernité territoriale. *Ethnies Documents*, 1999, 24-25, pp.73-86. halshs-00748910

HAL Id: halshs-00748910

<https://shs.hal.science/halshs-00748910>

Submitted on 23 Nov 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

• Paru en 1999 in *Ethnies Documents, 24-25 : Nature sauvage, nature sauvée ? Écologie et peuples autochtones* (Jean-Claude Monde & Jean-Patrick Razon, éd.), pp. 73-86.

• Réédité en 2001, in H. Claudot-Hawad, *Eperonner le monde. Nomadisme, cosmos et politique chez les Touaregs*, Edisud, Aix-en-Provence, chap. IX, pp. 183-193.!

L'oubli du désert

Regard nomade sur la modernité territoriale

Hélène Claudot-Hawad

“ Ils ont ruminé toutes les sèves de la terre
et la pauvre humanité est restée assoiffée
affamée, gueule ouverte comme un corbeau
perdu dans les pierres ”
(Hawad, *Caravane de la soif*
(traduit du touareg), Edisud, 1985, p. 90)

Une nuit, dans l'Aïr, un bruit de tonnerre roula au nord, détonation caverneuse suivie par un lent jaillissement de feu, de fumée et de poussières embrasées. La traînée incandescente s'éleva verticalement, accompagnée de grondements sourds. Par endroits, des débris de pierre et de ferraille tombèrent du ciel, tuant des animaux. Plus tard - et jusqu'à aujourd'hui - en divers lieux comme dans les plaines d'Ifaqawen, à l'ouest du massif de l'Aïr, les enfants trouvèrent de nombreux petits éclats de pierre phosphorescents qu'ils s'amusaient à jeter dans l'eau pour constater que loin de s'éteindre, ces cailloux extraordinaires brillaient et irradiaient de plus belle.

Cela se passait dans les années 1960. Mais plus de trente ans ont été nécessaires pour que soit levée une partie du secret qui entourait les essais nucléaires français menés au Sahara. Plus d'un quart de siècle pour que, enfin, les autorités s'interrogent publiquement sur les conséquences biologiques et écologiques de ces explosions

atomiques¹. En effet, de 1960 à 1962, trois essais se sont succédés, suivis de sept autres conduits entre 1963 et 1967 sur le sol de l'Algérie 'indépendante'. L'empreinte de ces déflagrations est marquée sur le relief labouré et calciné de la montagne d'In Ecker, appelée Tawright tan Afalla, à 170 kilomètres au nord de Tamanrasset dans l'Ahaggar. L'éclair, le grondement et l'explosion de matière provoqués furent à deux reprises perçus à des centaines de kilomètres à la ronde en pays touareg. Les nomades dont le territoire servit de base à ces essais ne furent jamais avertis du danger de pollution et de contamination radio-actives. Des maladies bizarres se déclarèrent. Les gens mouraient et le silence enveloppa ce qui était devenu une affaire d'Etat et non une question qui concernait les habitants du pays et plus largement de la planète.

Le désert mis aux marges

Pour les Touaregs de l'Aïr qui racontent cette expérience, l'explosion des entrailles de la terre ne pouvait annoncer que la fin du monde, la fin de leur monde.

Ils ne se trompaient guère. Leur territoire, après son annexion par la France coloniale au début du siècle, fut placé dans les années soixante sous la tutelle de cinq Etats africains (Algérie, Libye, Niger, Mali et Haute Volta), qui disposèrent chacun de leur part comme ils l'entendaient. Dès lors, la gestion de ces terres arides, souvent assimilées par les nouveaux dirigeants à un espace vierge et désert, se fonda sur une logique empruntée à un modèle sédentaire, urbain, centralisé, qui était aux antipodes de la rationalité mise en oeuvre dans l'économie nomade².

Le rapport que les Touaregs entretenaient avec leur environnement lorsqu'ils en avaient la maîtrise ne pouvait plus s'exercer que par défaut, lorsque son application ne contrariait pas l'intérêt des Etats. Or, les plus grands gisements de pétrole, de gaz naturel en Algérie, en Libye, d'uranium et de charbon au Niger, et selon une découverte plus récente de pétrole au Niger, se trouvent sur le territoire touareg. On comprend à quel point toutes les revendications concernant les droits fonciers, politiques et sociaux

¹ Rencontre de Tamanrasset en Algérie, du 13 au 15 février 1997, voir *Le Saharien*, 2e trimestre 1997, p.4

² Voir à ce sujet H. Claudot-Hawad, 1990, « Nomades et Etat : l'impensé juridique », in *Droit et Société*, n°15, 211-222.

de ce peuple ont pu être censurées et refoulées par les pouvoirs bénéficiaires de la manne minérale.

Parler de la gestion nomade du territoire renvoie ainsi à des représentations, des savoirs, des valeurs et des pratiques qui appartiennent à un monde aujourd'hui marginalisé, privé de tout pouvoir de décision, d'expression et de représentativité. Les principes sur lesquels se sont construites les gestions nomades du territoire ne peuvent se prolonger dans le présent que par fragments, par bribes, sans arrêt menacés par l'ordre dominant qui les a condamnés.

Comment une terre confisquée pour être mutilée, blessée, amputée, pourrait-elle continuer à protéger ses enfants ? Telle est la question que se posaient les Touaregs après les interventions violentes menées sur leur sol comme les explosions atomiques, le creusement des puits de pétrole et des mines d'uranium, ou le réaménagement étrange de l'Afrique saharo-sahélienne en petits territoires enclos sur eux-mêmes, bardés de frontières rigides, " fils de fer barbelés qui scient le dos de la terre ".

Les enfants de la terre

Amaḍal amadal, dit une maxime touarègue, c'est-à-dire " la terre est ce qui protège ", ce qui garde, ce qui " couve " l'être humain, reprenant le motif, fréquent dans la littérature orale, de la terre protectrice, terre providence, terre nourricière. Ce thème sert également à ordonner les gestes de la vie quotidienne, exprimant un rapport de l'homme à son environnement qui mêle le spirituel au matériel, le cosmogonique à l'économique, le sacré à l'utilitaire.

Dans les représentations touarègues, la terre est d'abord assimilée à l'élément féminin originel qui a engendré les êtres vivants qu'elle porte sur son dos. Le mythe du paradis perdu, dans sa version nomade, met en scène un monde généreux qui offrait à l'homme toutes les nourritures dont il avait besoin, jusqu'au jour où une servante insouciante s'empara d'un bout de viande pour essuyer le postérieur du fils de sa maîtresse. Alors, les morceaux de viande devinrent pierres et tous les mets offerts furent à leur tour pétrifiés. Chassé de l'éden, l'enfant prodigue dut négocier ses relations à la terre mère. Entre eux, se noua un pacte sacré, liant l'homme à la terre par une promesse de sauvegarde réciproque.

Ainsi, les enfants de la terre peuvent vivre de ses “ excroissances ” (*isambaghen, izebunen*), de sa “ sueur ” (*tidé, taraf, érden*) et de tout ce que secrètent ses entrailles, ses chairs et ses os. Mais la terre ne protège qu’à une seule condition : qu’elle soit respectée et que l’intégrité de ses membres et de ses organes vitaux ne soit pas menacée. Comme un ancêtre susceptible, elle a besoin d’égards et de considération. Toute marque d’agression et d’offense faites à la terre - et surtout le fait de la déshabiller, de la mettre à nu - provoquent sa révolte. Voilà pourquoi jusqu’à aujourd’hui, l’homme a le devoir de ne consommer aucun produit de la terre qui n’est pas arrivé à maturité et qui n’a pas subi la transformation nécessaire pour le distinguer sans équivoque du règne du vivant : par exemple, il ne peut manger de fruits verts, ni couper l’herbe qui croît, ni abattre un arbre vert, ni consommer de la viande crue... Sinon la terre s’insurge : elle refuse d’engendrer, abandonne son caractère féminin et maternel et, pareille à un taureau furieux, secoue et éjecte tous les fardeaux qui pèsent sur son échine.

La nécessité d’être nomade

C’est pourquoi, dit le mythe, depuis la première transgression qui l’a privé du paradis terrestre, l’homme s’est trouvé confronté à un milieu hostile, un monde sauvage qu’il s’applique à apprivoiser pour survivre. Afin de maîtriser cet espace vierge, ce désert ou ce “ vide ” (*essuf*) sur lequel il n’a aucune prise, il s’efforce d’y implanter ses balises, d’y incruste ses propres repères, d’y installer son abri. C’est en traçant les axes et les étapes successives de ses parcours nomades que l’homme défriche l’univers inconnu et le dote d’un ordre, d’un sens, d’une orientation qui le rendent intelligible et maîtrisable. Véritable recreation du monde, la ‘conquête du vide’ suit le mouvement des flux cosmiques, remplaçant infatigablement l’être humain dans l’itinéraire cyclique tracé par l’univers en marche et emprunté par tous ses éléments constitutifs.

Le modèle défini par l’emboîtement des axes du monde est projeté à tous les niveaux de réalité : il correspond aux articulations du corps, physique ou symbolique, de l’homme, de la société, du territoire... lecture cosmologique sur laquelle s’appuient les nomades pour expliquer leurs relations à l’environnement géographique, physique ou humain.

Ainsi, l'organisation imaginée du territoire touareg comme de la société est semblable à celle du corps humain ou encore de la tente dont le velum repose sur plusieurs piquets, chaque membre du corps ou chaque piquet de tente représentant à la fois une entité à part entière et une partie d'un tout, construits selon le même schéma.

Chaque unité sociale, de la plus petite (le campement) à la plus grande (la société tout entière), est associée à un territoire, inclus dans un autre territoire plus vaste, sur lequel elle a des droits d'usage prioritaires bien que non exclusifs. Les ressources en jeu sont essentiellement les pâturages, les points d'eau naturels ou aménagés (sources, mares, puisards, guelta, puits), le gibier, les produits de cueillette et le bois. Ces biens ne peuvent être appropriés individuellement. Leur contrôle s'établit aux différents échelons de la collectivité, représentés par des chefs-arbitres qui endossent la responsabilité de la gestion du territoire par rapports aux groupements voisins et aux instances hiérarchiquement supérieures. Les points de jonction des territoires sont très importants: c'est sur ces lignes d'articulation que sont installés les puits, les marchés et que passent les routes caravanières.

Dans cette perspective, le tracé du parcours nomade traduit la mise en rapport et en dialogue des deux faces du monde, indispensables l'une à l'autre, aussi opposées que complémentaires, c'est-à-dire la nature sauvage et l'espace domestiqué, ou encore le désert et la tente, l'inconnu et le connu, l'altérité et l'identité...

La notion de territoire s'élabore par rapport à la terre parcourue, ordonnée et gérée, la terre sur laquelle l'homme a laissé ses empreintes. Cet espace est approprié de manière dynamique et non exclusive puisqu'il est un lieu de croisement des parcours qui engagent les incessantes négociations entre le monde de la nature et le monde de la culture.

Cette conception de l'univers - qu'elle soit prise au sens abstrait ou concret, qu'elle se réalise sous la forme d'une philosophie, d'une superstition, d'un sentiment ou d'une pratique - pose comme condition à la vie le principe de réciprocité. Sans partage et sans échange entre l'identique et le différent, nous dit-elle, aucune existence n'est possible.

L'organisation de l'espace pastoral

Concrètement, le territoire s'ordonne en fonction des éléments qui le rendent viables, c'est-à-dire les points d'eau permanents, les ressources en pâturages et les voies de circulation utilisées notamment pour les échanges commerciaux.

Les parcours s'organisent autour de deux pivots. Le premier, l'eau, est toujours fixe ; il s'agit d'un puits ou d'une mare dont les ressources sont pérennes. Le deuxième est l'abri, c'est-à-dire la tente, qui avance dans l'espace, mouvement perçu comme une ascension, une montée reliant les différents paliers de pâturage suivant le cycle des saisons. Le creusage d'un puits, point fixe autour duquel gravitent les cycles nomades dont les tracés peuvent se chevaucher ou se croiser relève d'une décision collective. Pour éviter la multiplication des puits, dont les pourtours, piétinés par les troupeaux, deviennent rapidement stériles, ces derniers sont creusés de préférence à la jonction de plusieurs territoires de fractions ou de tribus appartenant à la même confédération. A chacun de ces groupements correspond un support de poulie orienté vers son territoire, trace tangible des droits d'eau prioritaires qu'il possède sur ce puits d'usage collectif. Si, en cas d'affluence, les propriétaires du puits ont la primauté, l'accès à l'eau reste libre pour les voyageurs, les transhumants, les étrangers qui ont besoin de remplir leurs outres.

Pour l'exploitation des pâturages, deux stratégies alternent suivant les saisons, reposant sur la répartition des animaux en différents troupeaux, la division des unités d'exploitation et les mouvements d'occupation du sol. Pendant la période sèche, les campements sont proches du puits et s'en éloignent progressivement au fur et à mesure qu'approche l'hivernage. La gestion des ressources est alors très stricte, le parcours établi pour étager les pâturages et les utiliser systématiquement par rapport à l'indispensable point d'eau ne s'écarte pas des étapes balisées coutumièrement. Qualités nutritionnelles variées, capacités de conservation ou de reconstitution des herbages sont prises en compte. La priorité des groupements sur leurs parcours d'élection est alors absolue et sa violation sévèrement punie par les représentants de l'ordre public, c'est-à-dire les chefs de tribu ou de confédération. Par contre, une fois les ressources de la saison maigre consommées par les ayants droit, les limites territoriales s'estompent, les prérogatives sur un territoire s'annihilent et la terre devient vacante : n'importe quel groupement peut passer ou s'installer temporairement sur ces domaines laissés en arrière de la marche nomade par leurs gestionnaires attitrés. La saison des pluies fait ensuite surgir l'abondance et la générosité de la nature. Les campements se sont éloignés du point nodal de leur territoire pour agrandir leur parcours jusqu'à de

lointaines terres interconfédérales où leur installation peut s'improviser au gré des pâturages. L'eau est partout accessible en creusant des puisards temporaires dans les vallées, les contraintes de gestion des ressources s'estompent, les règles de dispersion applicables en saison sèche s'abolissent, l'économie devient superflue et le tracé des parcours peut être flou. La seule exigence demeure l'éloignement du puits qui permet la régénérescence des pâturages d'hivernage. Il faut, dit-on, donner sa part au "vide" en honorant le principe de la réciprocité.

Ainsi, en saison sèche, chaque fraction possède dans le domaine qui lui est attribué des droits exclusifs sur la primeur de l'exploitation des ressources. Une fois que les attributaires d'un parcours abandonnent un lieu pour progresser vers d'autres étapes, la circulation est libre. Au contraire de la propriété foncière privative à laquelle s'applique la notion d'*usus* et *abusus* dans la plupart des Etats modernes, le sol en lui-même n'est pas l'objet d'une appropriation exclusive.

Quant aux routes qui relient les puits, elles sont tracées nécessairement sur la bordure limitrophe des territoires, sans jamais passer au coeur des parcours organisés de la saison sèche.

En somme, qu'il s'agisse de l'eau, des pâturages, des produits de cueillette ou de chasse aussi bien que des voies de passage et des espaces choisis pour la culture oasisienne, tous ces éléments qui apparaissent comme "naturels" ont été façonnés par une gestion du territoire dans le souci d'assurer la pérennité des ressources écologiques. Cette organisation se conçoit non pas à l'échelle d'une vallée ou d'une plaine, mais par rapport aux espaces intercommunautaires les plus vastes considérés comme dépendants les uns des autres, maillons d'un même système, et sur lesquels les parcours nomades s'entrecroisent en fonction des circonstances.

A la destruction de l'organisation politique et du lien social chez les Touaregs, correspondent la division et le morcellement du territoire entre les États, entre les tribus, entre des unités sociales de plus en plus restreintes et parfois entre des individus désocialisés. Les rapports anciens qui liaient l'homme à la terre, conçus sur le mode de l'échange entre partenaires, se sont mués en relations hiérarchiques d'annexion et de soumission où seul l'homme a un rôle actif. Dire que la dernière étape est celle de la "raison" est difficile à soutenir par rapport aux résultats obtenus. En effet, la destruction de la gestion nomade du territoire au profit de l'intervention des nouveaux pouvoirs

prônant par exemple la multiplication des points d'eau, la sédentarisation et le ranching, a conduit à l'épuisement rapide des ressources locales et a précipité les catastrophes écologiques en annihilant toutes les possibilités d'y faire face. La création de villes artificielles autour des exploitations de pétrole (Reggane, Hassi Messaoud...), d'uranium et de charbon (Arlit, Tchirozaren), la multiplication des routes destinées à l'acheminement des minéraux, la transformation du désert en poubelle pour déchets non biodégradables (amas d'épaves, de ferraille, de boîtes de conserves, provenant des anciennes bases militaires françaises, des usines d'extraction et de traitement des minéraux, des rallyes occidentaux, des raids touristiques...) a en quelques dizaines d'années plus sûrement ravagé l'écologie saharo-sahélienne que des siècles d'économie nomade.

Les droits de l'homme nomade

Dans les limites du code pastoral qui fixe les conditions d'utilisation des ressources écologiques, le territoire virtuellement parcourable et exploitable d'un nomade s'étend de son parcours habituel à tout l'espace confédéral et sociétal. Il pourrait théoriquement s'étirer à la planète entière. Car les droits sur le sol une fois prélevés en saison sèche par leurs usagers, rien ne doit entraver la marche des hommes et de leurs troupeaux. Cette conception s'accorde à la représentation cosmogonique touarègue où l'univers est perçu en mouvement. Les éléments, les hommes, les animaux, les plantes, les choses, les moindres particules suivent un cycle dont la fin marque le début d'un nouveau cycle, jusqu'à leur fusion dans les flux cosmiques. Tout ce qui est capable d'interrompre le parcours nomade recréant le mouvement de l'univers menace la perpétuité de ce monde. Le nomadisme apparaît dans ce cadre comme une nécessité "naturelle", donc éternelle et universelle, inscrite dans les lois cosmiques. Au fil des saisons, suivre sa route "sur le dos de la terre" est pour le nomade un besoin élémentaire, presque "biologique" puisque l'homme lui-même est partie intégrante de ce tout cosmologique. Empêché de le satisfaire, il ne lui reste qu'à mourir.

Si violer les règles de gestion des pâturages et la mise en valeur nomade des terres est une atteinte aux droits des hommes, interrompre le mouvement des êtres, les réduire à l'immobilité, les sédentariser représentent des menaces contre l'univers entier.

Comment, dans ce cadre, concevoir l'utilité des frontières fixes qui enclosent, des grilles qui enferment, des barrières qui entravent durablement ? Où chercher la nécessité des État-nations, de leurs territoires clôturés, de leurs limites étanches et rigides qui tronçonnent une vallée, une famille, un parcours ?

Pour la reproduction de la vie sociale sur le plan biologique, écologique et idéologique, les droits essentiels des nomades pourraient se définir comme la liberté de mouvement reproduisant le cycle de l'univers, dans le respect des règles établies, comme le code pastoral, correspondant à une rationalité économique.

Le sol, support de la marche, est comme l'air ou l'eau, un élément vital qui, à ce titre, ne peut être individuellement annexé, découpé ou entamé. Son bon usage relève toujours de la responsabilité collective sous le contrôle des chefs élus représentant la société à ses divers échelons.

Aussi bien dans la réglementation des relations foncières que dans celle des autres sphères de la vie sociale, cette perspective "dynamique" de l'univers se heurte aux règles qui immobilisent les êtres, les choses, les biens... A la propriété privée qui divise et aliène définitivement le sol et les biens mobiliers, cette vision du monde oppose l'indivision du capital et la distribution de droits d'usage temporaires. La prolongation d'un être passe par celle de sa "tente", concept s'appliquant aux différents cercles de parenté auxquels ils se rattache, des plus étroits (famille, nucléaire, groupe de filiation) aux plus larges (société touarègue, humanité). Sans territoire et sans troupeau, une tente ne peut subsister. Et sans tente, sans abri, l'être est menacé d'extinction. Pour éviter cet anéantissement, le rôle des personnes responsables est de veiller à la préservation de ces biens qui assurent la pérennité de leur lignée, de leur tribu, de leur confédération et de la société tout entière. Institué en matrimoine le plus souvent, ce capital collectif a un caractère inaliénable et indivis garantissant l'existence de la tente qu'il nourrit. Chaque fois qu'un ayant droit devient apte à l'autonomie, une part de ce bien dont les fruits pourront assurer la survie lui est prêtée. Il en est du territoire comme des autres biens. C'est ainsi qu'une dotation en bétail est accordée à la nouvelle mariée aussi bien qu'aux esclaves récemment affranchis car ils fondent, dans chacun des cas, une "tente". Lorsque le bénéficiaire de ce prélèvement disparaît, la part extraite à son profit retournera dans l'indivision des biens collectifs contrôlés par la tente-mère. Toutes les règles de l'ordre social qui organisent la transmission et la distribution des hommes comme des biens, des droits et des pouvoirs, expriment la même logique.

D'un point de vue théorique, chaque territoire, chaque bien, chaque tente, sont des éléments d'une vaste charpente qui les réunit et dont ils tirent leur nécessité. Tout palier est structuré à l'image de l'échelon qui le précède et qui le suit. Ainsi, le petit territoire de fraction est organisé de la même façon que le territoire de tribu, de confédération, de fédération... La tente qui abrite une famille restreinte est bâtie de la même manière que la "tente" symbolique que constitue la famille matrilineaire élargie. Les biens indivis d'une fratrie sont régis sur le même mode que doivent l'être les biens indivis de la confédération ou encore le patrimoine de l'humanité.

Aussi, l'État moderne qui se trouve en rupture avec les lois de la nature incarne-t-il d'un point de vue nomade la barbarie, et chacune de ses mesures dénote-t-elle l'inadéquation fatale entre le cycle des hommes et le cycle de l'univers, conduisant inexorablement au dérèglement du monde et à l'extinction de la vie.

Comment surmonter le désarroi et le "tourne-tête" (*taqenéghaf*) que les blessures infligées à la terre ont suscitées ? Certaines thérapies utilisées en pays touareg illustrent particulièrement bien l'idée de l'homologie, profondément intériorisée, entre le corps de l'homme et le corps de la terre. Ainsi, l'une des techniques utilisées pour soigner les maux de l'âme et du corps engendrés par l'ordre moderne consiste à égrener en une litanie effrénée les noms des lieux, des reliefs, des puits et des étapes fondatrices du parcours nomade afin de pouvoir relier par le fil de la parole les membres disloqués du corps malade, de retisser les trames déchirées, de retrouver l'ordre et le sens de la marche du monde, de reconstruire la terre en se reconstruisant soi-même.